

V/réf. :

N/réf. (à rappeler) : MHN/2024-AG 26.06.2024

Votre correspondant : Marie-Hélène NYS

Tél. : 065/37 57 98

Email : marie-hélène.nys@idea.be

Mons, le 22 mai 2024

Objet : Assemblée Générale ordinaire IDEA du 26 juin 2024 à 17h00 - Convocation des associés

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,
Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général,
Monsieur le Directeur Général Provincial,
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir la convocation contenant les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire de l'intercommunale IDEA qui se déroulera le **mercredi 26 juin 2024 à 17h00 dans les locaux de l'intercommunale - Rue de Nimy, 53 à 7000 Mons.** Celle-ci vous est également expédiée par email.

Nous vous saurions gré de veiller à ce qu'une réunion de votre Conseil se tienne avant cette date afin de lui permettre de délibérer sur l'ordre du jour de notre Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ordinaire (ouverte au public) aura à son ordre du jour :

1. Présentation et approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023
2. Présentation du bilan et des comptes de résultats 2023 et du rapport de gestion 2023
3. Rapport du commissaire
4. Approbation du rapport d'évaluation annuel 2023 du Comité de rémunération
5. Approbation du rapport de rémunération 2023 du Conseil d'Administration
6. Approbation du bilan et comptes de résultats 2023 et du rapport de gestion 2023 qui comprennent les 2 rapport repris ci-dessus
7. Affectation des résultats
8. Décharge à donner aux Administrateurs
9. Décharge à donner au Commissaire
10. Composition du Conseil d'Administration - Modifications

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, art. L1523-13, la séance de l'Assemblée Générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, Province ou CPAS associés.

Cette séance doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'intercommunale et des communes ou provinces concernées.

Vous trouverez, sous ce couvert :

- ❑ la note de synthèse ;
- ❑ le modèle de délibération de votre Conseil. Ce modèle de délibération peut vous être adressé sur simple demande via mail : josette.virone@idea.be ou par téléphone au 065/37 57 07 ;
- ❑ le document de délégation à l'Assemblée Générale ;
- ❑ l'affiche à apposer et à diffuser sur votre site internet dans les 48 heures de la réception de la convocation à l'Assemblée Générale par la commune ;
- ❑ l'affiche à apposer et à diffuser sur votre site internet de la convocation du Conseil d'Administration ouvert au public qui se déroulera à la suite de la tenue de l'Assemblée Générale.

L'ensemble des documents relatifs à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale sont disponibles et téléchargeables en vous connectant via le lien suivant :

<https://www.idea.be/fr/ag-idea.html>

Login : idea

Mot de passe : oKmq65O5nK

A défaut de délibération du Conseil communal et, s'il échet, provincial ou de CPAS, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente.

Cette convocation et les documents s'y rapportant **NE SONT PAS ADRESSES DIRECTEMENT A VOS 5 DELEGUES.**

Les conseillers communaux/provinciaux/des CPAS/et de Zones de Secours associés seront informés par vos soins de la tenue de ladite Assemblée et également du fait que les divers documents s'y rapportant sont envoyés sur simple demande via mail: josette.virone@idea.be ou par téléphone 065/37 57 07 et que ceux-ci peuvent visiter les bâtiments et services de l'intercommunale, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Pourriez-vous nous transmettre votre délibération au plus tard le mardi 25 juin 2024 ?

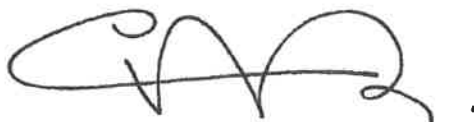
Par ailleurs, conformément au CDLD, un **Conseil d'Administration ouvert au public** se tiendra vers 17h30 et aura à son ordre du jour :

1. Présentation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 ;
2. Présentation du rapport de gestion 2023.



Cette séance doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'intercommunale et des communes ou provinces concernées.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Directeur Général Provincial, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de notre considération distinguée.



Caroline DECAMPS,
Directrice Générale.



AG IDEA 26 juin 2024



ASSEMBLEE GENERALE

26 juin 2024

Note de synthèse

DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Les Scrutateurs sont désignés en début de séance.

1 PRESENTATION ET APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2023

Le projet de rapport d'activités est annexé au présent envoi.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- d'approuver le rapport d'activités pour l'exercice 2023 **joint en annexe I.**

2 PRESENTATION DU BILAN ET COMPTES DE RESULTATS 2023 ET DU RAPPORT DE GESTION 2023

3 RAPPORT DU COMMISSAIRE

Point 2 - Présentation des comptes et du rapport de gestion 2023

Les comptes 2023 comprennent un Bilan et un compte de Résultats pour chacun des secteurs de l'intercommunale ainsi qu'un Bilan et compte de Résultats consolidés.

Les comptes annuels sont systématiquement présentés par le fonctionnaire dirigeant local et/ou le directeur financier. Ils répondent, ainsi que le réviseur qui doit être présent, aux questions. (*article L1523-13, §3 du CDLD*).

Point 3 - Rapport du Commissaire

Les comptes annuels ont été audités par le Commissaire de l'Intercommunale qui donne lecture de son rapport en séance.

4 APPROBATION DU RAPPORT D'EVALUATION ANNUEL 2023 DU COMITE DE REMUNERATION

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 du CDLD, « le Comité de Rémunération établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au conseil d'administration. Il propose au conseil d'administration une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au conseil d'administration et annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs en vertu de l'article L1523-16, alinéa 4. ».

Le rapport d'évaluation annuel 2023 est annexé à la note de synthèse.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- de marquer accord sur le rapport d'évaluation annuel 2023 du Comité de rémunération d'IDEA annexé au rapport de gestion du Conseil d'Administration.

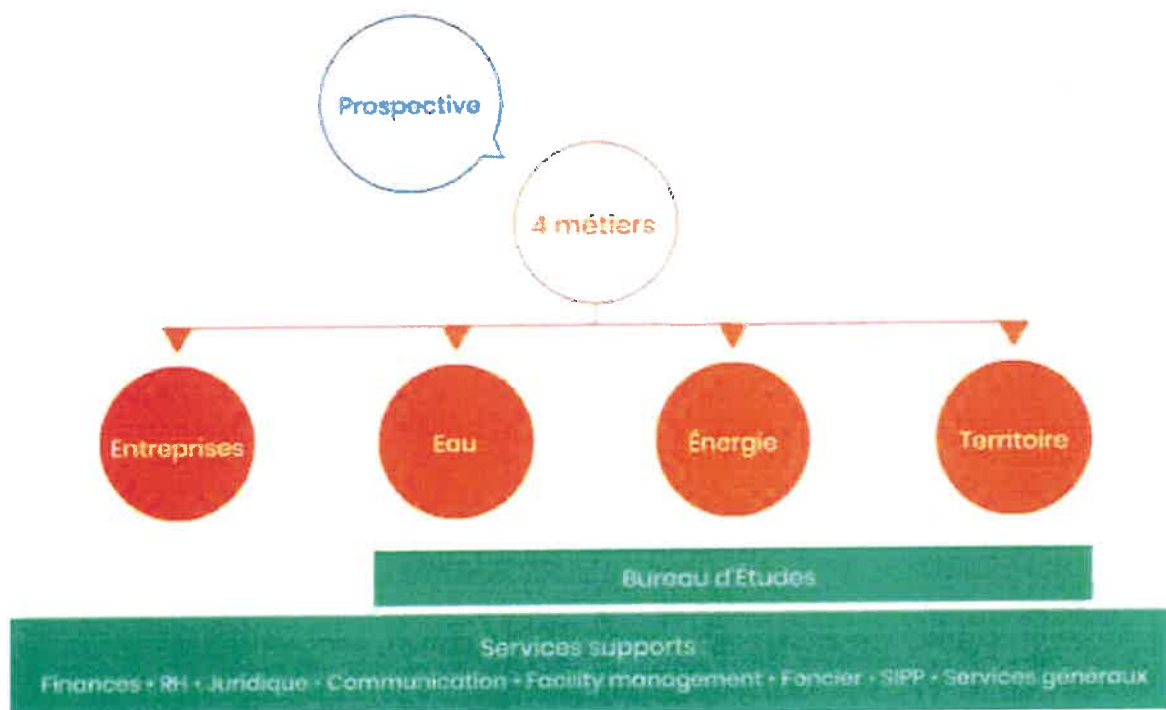
Rapport d'évaluation annuel 2023 du Comité de rémunération de l'intercommunale IDEA (art. L1523-17 §2 AL 3 CDLD)

1. Informations générales sur l'intercommunale IDEA

Pour préciser le contexte dans lequel les Président(e)s, les administrateurs(trices) et les personnes exerçant des fonctions de direction sont appelés à exécuter leurs missions, il apparaît utile de rappeler les activités de l'intercommunale et quelques chiffres représentatifs de celle-ci.

IDEA exerce en effet de nombreuses missions d'intérêt général regroupées autour de 4 pôles métiers :

Schéma fonctionnel



Pôle Dynamisme économique et entrepreneurial :

- gestion et commercialisation de 60 zones d'activité économique et de 19 infrastructures d'accueil ;
- accueil des investisseurs et aide à l'implantation ;
- hébergement des TPE et des PME ;
- animation économique (économie circulaire, « Commune support », etc.).



Pôle Développement territorial :

- mise en œuvre et équipement des zones d'activité économique ;
- études urbanistiques et d'aménagement du territoire (rénovation urbaine, RCU, RUE, ...);
- développement de projets d'assainissement et de réaffectation de friches industrielles, etc.
- études dans les secteurs de la mobilité/multimodalité et du tourisme/loisirs ;
- accompagnement des communes dans la définition de leurs centralités et en matière de SMART CITIES ;

Pôle Eau :

- IDEA est un organisme d'assainissement agréé (OAA) : étude, réalisation et exploitation d'un réseau de 30 stations d'épuration et de nombreuses stations de pompage ;
- démergement (lutte contre les inondations) : étude, réalisation et exploitation des stations de pompage ;
- production et distribution d'eau potable aux entreprises : étude, réalisation et exploitation du réseau (conduites, puits de captage et châteaux d'eau)
- valorisation des eaux d'exhaure des carrières ;
- analyses physico-chimiques et bactériologiques ;
- gestion intégrée de l'égouttage.

Pôle Energie :

- géothermie : études et exploitation de trois puits géothermiques + développement de nouveaux puits
- développement de projets éoliens sur le Cœur du Hainaut ;
- compétitivité énergétique du territoire ;
- mise en place de CER (Communautés d'énergie renouvelable) au sein des ZAE ;
- développement de la filière de valorisation de la biomasse locale.

	Total ventes et prestations au 31/12/2023	Personnel au 31/12/2023	Capitaux propres consolidés
IDEA	71.933.763,47 €	343	250.105.563,06 €

2. Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'Administrateur, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion

Les montants ci-après des indemnités de fonction attribuées aux Présidents et vice-Président ont été arrêtés par l'Assemblée Générale du 26 juin 2019 et suite à une demande de la Tutelle, par l'Assemblée Générale du 18 décembre 2019. Ils ont été approuvés en fonction des coefficients liés à la population, au chiffre d'affaires, au personnel occupé et ce, dans le respect des plafonds autorisés par l'AGW du 20/12/2007.

Indemnité annuelle de fonction revenant au Président de l'intercommunale

Montant brut : 19.997,14 €, c'est-à-dire le plafond actuel prévu par le CDLD à l'indice pivot 138.01 au 1er janvier 1990 (soit 40.792,17 € à l'index au 01/12/2023).

Indemnité annuelle de fonction revenant aux Vice-Présidents de l'intercommunale

(Administrateurs chargés de fonctions spécifiques autres que la gestion journalière)

6.249,12 € à l'indice pivot 138.01 au 1er janvier 1990 (soit 12.747,58 € à l'index au 01/12/2023) ;

Jetons de présence revenant aux Administrateurs(trices)

Le jeton octroyé par présence est de 150 € pour la participation aux différents comités dont ils sont membres.

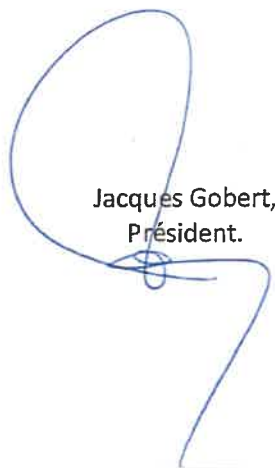
Montant total des jetons octroyés à l'ensemble des administrateurs pour leur présence aux Conseils d'Administration : 32.700 €.

3. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction

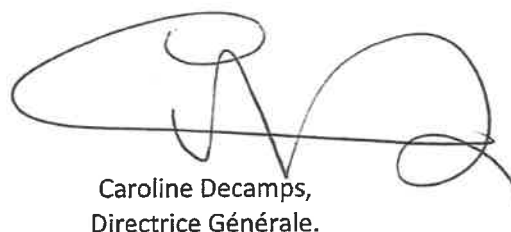
La masse salariale globale annuelle brute 2023 du staff de direction comprenant les membres du Comité de Direction s'élève à 1.497.007,48 €, se décomposant comme suit :

Total rémunération annuelle ¹	1.485.206 €
Total avantages extra légaux ²	11.801 €
Total	1.497.007 €

Ainsi fait à Mons, le 22 mai 2024.



Jacques Gobert,
Président.



Caroline Decamps,
Directrice Générale.

¹ en application des sections 1 et 2 du statut pécuniaire du personnel

² càd les chèques-repas et l'assurance hospitalisation prévus par le statut pécuniaire et applicable à l'ensemble du personnel

5 APPROBATION DU RAPPORT DE REMUNERATION 2023 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article L6421-1, §1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation impose que le Conseil d'Administration des intercommunales adopte un rapport de rémunération écrit (voir annexe).

Ce rapport est établi conformément au nouveau modèle fixé par le Gouvernement wallon, par arrêté ministériel du 11 avril 2022.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes:

- 1° les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du président, vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale;
- 2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction;
- 3° la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que les informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats;
- 4° pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquels l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats;
- 5° la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport doit être adopté par le Conseil d'Administration et mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 1er semestre de chaque année et doit faire l'objet d'une délibération. A défaut, l'assemblée générale ne peut se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

En outre, conformément à l'article L6421, §3 du CDLD, le président de l'intercommunale a l'obligation de transmettre copie du rapport de rémunération au plus tard le 1er juillet de chaque année:

- premièrement au Gouvernement Wallon;
- deuxièmement aux communes et le cas échéant aux provinces et CPAS associés.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- de marquer accord sur le rapport de rémunération 2023 du Conseil d'Administration annexé au rapport de gestion du Conseil d'Administration.



Rapport annuel de rémunération 2023 du Conseil d'Administration de l'Intercommunale IDEA (art. L6421-1 du CDLD)

Numéro d'identification (BCE)	0201105843
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	IDEA
Période de reporting	2 ^{ème} semestre 2022 -2023

L'article L6421-1 prévoit : « *Le conseil communal, provincial ou de C.P.A.S. ainsi que le principal organe de gestion de l'intercommunale, des sociétés à participation publique locale significative, de l'association association de pouvoirs publics visées à l'article 118 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, de la société de logement de service public, de l'A.S.B.L. communale ou provinciale, de la régie communale ou provinciale autonome, de l'association de projet ou de tout autre organisme supralocal établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.* »

Les informations devant y figurer sont reprises ci-dessous.

Remarque importante :

Les données de reporting reprise dans le cadre du présent rapport de rémunération correspondent aux données relatives au second semestre 2022 et à l'année 2023. En effet, suite à la transmission du rapport de rémunérations relatif à l'exercice comptable 2022 à l'Autorité de Tutelle, la Direction du Contrôle des mandats a signalé à l'intercommunale que la manière de procéder au paiement des jetons de présences n'était pas correcte dans la mesure où les informations contenues dans le rapport ne permettaient pas d'effectuer un contrôle optimal des rémunérations perçues au cours de l'année 2021 correspondant à une présence effective au cours de la même année de référence. Les jetons de présences repris sur la fiche fiscale de l'année N avaient trait aux présences du 2^{ème} semestre de l'année précédente (année N-1) et du 1^{er} semestre de l'année en cours (année N). Une distinction était donc à opérer entre les présences sur une année et les montants repris sur la fiche fiscale.

Dès lors, afin de se conformer aux exigences légales et permettre le contrôle de la Direction du Contrôle des mandat, il a donc été nécessaire d'effectuer une régularisation dans le courant de l'année 2023 afin de permettre, à partir de 2024, de reprendre sur la fiche fiscale les montants des jetons de l'année N relatifs aux présences de l'année N.

Par conséquent, ce rapport est établi conformément au nouveau modèle fixé par le Gouvernement wallon, par arrêté ministériel du 11 avril 2022.

	Nombre de réunions (2 ^{ème} semestre 2022)
Assemblée générale	1
Conseil d'administration	4
Bureau exécutif	9

Comité de rémunération	0
Comité d'Audit	1
Comité de secteur	Néant

	Nombre de réunions 2023
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	12
Bureau exécutif	11
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit	1
Comité de secteur	Néant

1° les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du président, vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale;

- Indemnité annuelle de fonction revenant au Président de l'intercommunale
Montant brut indexé – Jacques GOBERT : 40.058,94 €

Mois	Indemnité mensuelle	Présence au CA	Présence au BE	Taux de présence global	Présence au comité d'audit	Présence au comité de rémunération
01-01-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-02-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-03-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-04-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-05-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-06-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-07-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-08-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-09-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-10-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-11-2022	3.332,69	Oui	Oui	100 %	-	-
01-12-2022	3.399,35	Oui	Oui	100%	-	-
Total	40.058,94					

- Indemnité annuelle de fonction revenant à la Vice-Présidente de l'intercommunale
Montant brut indexé – Bénédicte POLL : 12.518,47 €

Mois	Indemnité mensuelle	Présence au CA	Présence au BE	Taux de présence global	Présence au comité d'audit	Présence au comité de rémunération
01-01-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-02-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-03-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-04-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-05-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-06-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-07-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-08-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-09-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-10-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-11-2022	1.041,47	Oui	Oui	100 %	-	-
01-12-2022	1.062,30	Oui	Oui	100 %	-	-
Total	12.518,47					

- Jetons de présence revenant aux Administrateurs(trices)

Le jeton octroyé par présence est de 150 €.

Montant total des jetons octroyés à l'ensemble des administrateurs pour leur présence aux Comités de gestion et Conseils d'Administration : 32.700 €.

Administrateurs	Nombre de jetons	Rémunération annuelle brute	Taux de présence global ¹
BOUCHEZ Georges-Louis	13	1950	88 %
CHAMBRE DE COMMERCE et d'INDUSTRIE (Jérôme VECCHIO)	27	4050	96 %
CONSIGLIO Joseph	15	2250	96 %
DESCHAMPS Sébastien	15	2250	96 %
DESSILLY Vincent	8	1200	47 %
DONFUT Julien	7	1050	44 %
DUPONT Xavier	15	2250	88 %
DURIGNEUX Joris	8	1200	50 %
LAFOSSE Pascal	8	1200	42 %
LOISEAU Vincent	24	3600	75 %
MARTIN Nicolas	21	3150	78 %
OLIVIER Daniel	6	900	27 %
PAPIER Xavier	15	2250	82 %
PARDO Domenico	5	750	29 %

¹ Calculé sur la base du nombre de réunions organisées durant le second semestre 2022 et durant l'année 2023.

POZZONI Bruno	10	1500	60 %
SAKAS Achile	8	1200	39 %
WINCKEL Fabienne	13	1950	68 %
Total	218	32700 €	

Les montants repris ci-dessus correspondent aux jetons de présences perçus lors de l'exercice comptable 2023. Néanmoins ceux-ci correspondent aux jetons payés :

- Au 2^e semestre 2022 ;
- Au 1^{er} semestre 2023 ;
- Au 2^e semestre 2023.

2° les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction :

La masse salariale globale annuelle brute 2023 du comité de direction comprenant la Directrice Générale et 8 Directeurs s'élève à 1.497.007 €, se décomposant comme suit :

Total rémunération annuelle ²	1.485.206 €
Total avantages extra légaux ³	11.801 €
Total	1.497.007 €

Direction Générale	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques-repas nets	Assurance hospitalisation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
DECAMPS Caroline	269429	31611	301040	793	683		1476	302516

¹ Les avantages de toute nature dont bénéficie la fonction dirigeante locale (GSM, ordinateur portable, véhicule) sont exclus de la rémunération annuelle, selon l'annexe 4 du CDLD, et dès lors déduits de l'imposable.

² en application des sections 1 et 2 du statut pécuniaire du personnel.

³ c'est-à-dire les chèques-repas et l'assurance hospitalisation prévus par le statut pécuniaire et applicable à l'ensemble du personnel.

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local

(Biffer la mention inutile)

- ¹ • Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ?

~~Oui/Non~~

- ~~• Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?~~

~~Oui/Non~~

² en application des sections 1 et 2 du statut pécuniaire du personnel

³ c'est-à-dire les chèques-repas et l'assurance hospitalisation prévus par le statut pécuniaire et applicable à l'ensemble du personnel

• Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?

— Oui/Non

• Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe

Direction	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospitalisation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
BENRUBI Benjamin	124365	14658	139024	756	683		1439	140462

Direction	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospitalisation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
CAPIAU Pascal	138449	16082	154531	686	894		1580	156111

Direction	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospitalisation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
DELFANNE Carine	144501	16594	161095	863	566		1429	162524

Direction	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospitalisation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
DE BROUCKERE Fanny	121982	14362	136344	838	380		1218	137562

Direction	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospitalisation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
DINANT Axelle	129809	15294	145102	518	622		1140	146242

Direction	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospitalisation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
FINET Geneviève	132694	15644	148338	863	199		1062	149400

Direction	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospitalis ation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
LIBERT Stéphanie	132694	15644	148338	760	730		1490	149829

Direction	Imposable 2023	ONSS 2023	TOTAL Rémunération annuelle ²	Chèques -repas nets	Assurance hospitalis ation	Assurance groupe	TOTAL Avantages extra légaux ³	TOTAL global
THIRY Patrice	135426	15967	151393	592	376		967	152361

3° la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;

Sociétés	Forme	N° BCE	Montant des participations	Pourcentage de participation	Nombre de représentants au sein de l'organe de gestion	Représentants au sein de l'organe de gestion	Nombre de représentants au sein de l'AG	Représentants au sein de l'AG
Développement économique et aménagement du territoire								
Digital Attraxion SA	S.A.	658.992.957	25.000,00 €	< 1%	2	Patrice THIRY Gaël Di Zio	2	Patrice Thiry Gaël Di Zio
Feluy M2M	S.A.	749.887.303	336.000,00 €	48,00%	3	Geneviève FINET Caroline DECAMPS Benoît LEFEBVRE	1	Caroline DECAMPS
ETRAVE SA	S.A.	459.594.017	49.578,00 €		1	Geneviève FINET (2022-2028)	1	Geneviève FINET
GIE CITW+* (liquidée depuis le 21/12/23)	GIE	667.546.773	0,00 €	0,00%	1	Stéphanie LIBERT Caroline DECAMPS	1	Caroline DECAMPS
La Maison de l'Entreprise (LME)	S.A.	459.176.323	141.331,25 €	24,99%	1	Patrice THIRY Caroline Decamps Geneviève Finet	1	Caroline DECAMPS
Magna Wind Park SA	S.A.	568.568.567	25.000,00 €	25,00%	1	Benoît LEFEBVRE		
PACO SCRL	S.C.	475.273.274	74.368,06 €	3,00%	2	Geneviève FINET Stéphanie LIBERT Catherine Thiermesse (suppléant) Yannick Habran (suppléant)	1	Stéphanie LIBERT

SPARKOH!	S.C.	462.311.896	23.799,50 €	1,00%	1	Julien DONFUT	1	Julien DONFUT
Wallonie Développement SCRL	S.C.	874.449.060	5.000,00 €	14,28%	2	Stéphanie LIBERT Caroline DECAMPS	1	Caroline DECAMPS
Eau								
AQUAWAL SA	S.A.	466.523.181	351.720,80 €	5,62%	2	Caroline DECAMPS	1	Benjamin BEN RUBI
CITV SCRL	S.C.	841.047.804	6.175,00 €	33,19%	4	Caroline DECAMPS	1	Caroline DECAMPS
						Pascal CAPIAU		
						Benoît STEVENS		
						Benjamin BEN RUBI		
GIE Valorisation de l'Eau d'Exhaure des Carrières de Soignies et d'Ecaussinnes*	GIE	479.987.078	2.500.000,00 €	50,00%	3	Sophie NACCI	1	Fanny DE BROUCKÈRE
						David CHARLET		
						Pascal CAPIAU		
Société digitale des eaux de Wallonie (Digit'Eaux)	S.C.	794.566.590	25,00 €	< 1%	1	Caroline DECAMPS	1	Caroline DECAMPS
SPGE	S.A.	420.651.980	16.287.803,89€		1	Caroline DECAMPS	1	Caroline DECAMPS
SWDE	S.C.	230.132.005	54.486,09 €		0		1	Caroline DECAMPS
Foncier et logement								
IDE IMMO	S.A.	869.886.694	15.600,00 €	25,00%	3	Stéphanie LIBERT Caroline DECAMPS Jacques GOBERT	1	Stéphanie LIBERT
IMBC IMMO LEASE	S.A.	869.752.676	990.000,00 €	9,90%	2	Caroline DECAMPS Jacques GOBERT	1	Caroline DECAMPS
Mons Revitalisation (liquidée depuis le 28/03/2023)	S.A.	860.793.143	1.240.000,00 € -786.000,00 €		3	Caroline DECAMPS Stéphanie LIBERT Fanny DE BROUCKÈRE	1	Stéphanie LIBERT

Triage Lavoir du Centre SA**	S.A.	480.753.576	250.000,00 €	20,00%	1	Caroline DECAMPS	1	Caroline DECAMPS
Centropôle		465.471.128			1	Stéphanie LIBERT		
Financier								
IMIO SCRL	S.C.	841.470.248	1.858,71 €	< 10%	1	Bénédicte POLL	1	Bénédicte POLL
CENEO	S.C.	201.645.281	122.180.650,00 €	13,52%	1	Jacques GOBERT	1	Jacques GOBERT
			2.900.000,00 €					
NEOVIA	S.C.	763.967.347	24.700,00 €	10,00%	1	Benjamin BEN RUBI		
SOCOFÉ	S.A.	472.085.439	2.038.597,00 €	< 1%	0		1	Caroline DECAMPS
Propreté publique								
HYGEA	S.C.	839.927.651	1.206.196,00 €	78,91%	4	Caroline DECAMPS	1	Caroline DECAMPS
						Joris DURIGNEUX		
						Vincent DESILLY		
						Bruno POZZONI		

4° pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats;

Titulaire de la fonction dirigeante	Sociétés	Forme	N° BCE	CA	AG	Rémunération
Caroline Decamps	Feluy M2M	S.A.	749.887.303	x	x	Non
	CITW+ (liquidée depuis le 21/12/23)	GIE	667.546.773	x	x	Non
	La Maison de l'Entreprise (LME)	S.A.	459.176.323	x	x	Non
	Mons Revitalisation (liquidée depuis le 28/03/2023)	S.A.	860.793.143	x		Non
	Wallonie Développement	S.C.	874.449.060	x	x	Non
	AQUAWAL	S.A.	466.523.181	x		Non
	CITV	S.C.	841.047.804	x	x	Non
	Société digitale des eaux de Wallonie (Digit'Eaux)	S.C.	794.566.590	x	x	Non
	SPGE	S.A.	420.651.980	x	x	Non
	SWDE	S.C.	230.132.005		x	Non
	IDE IMMO	S.A.	869.886.694	x		Non
	IMBC IMMO LEASE	S.A.	869.752.676	x	x	Non
	Triage Lavoir du Centre	S.A.	480.753.576	x	x	Non
	SOCOFÉ	S.A.	472.085.439		x	Non
	HYGEA	S.C.	839.927.651	x	x	Non

5° Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes de gestion – 2^{ème} semestre 2022 et 2023

1	Présence
0	Absence
V +€	Présence + rémunération
V	Présence sans rémunération
J	Absence justifiée
NJ	Absence non justifiée

Conseil d'Administration

CONSEILS D'ADMINISTRATION 2ème semestre 2022									
	21-09-22	19-10-22	16-11-22	21-12-22	Jetons SEM 2	Total JETONS SEM 2	Présences SEM 2	Total présences	Taux de présence
Jacques GOBERT (P) - Pas	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	10	4	11	92%
Bénédict POLLE (VP) - Pas	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	11	4	11	92%
Georges-Louis BOUCHEZ	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	9	4	9	75%
Joseph CONSILIO	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	11	4	12	100%
Sébastien DESCHAMPS	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	11	4	11	92%
Vincent DESSILY	0 V+	0 V+	1 V+	1 V+	2	7	2	8	67%
Julien DUMFUT	1 V+	1 V+	1 V+	0 V+	2	5	2	5	42%
Xavier DUPONT	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	10	4	11	92%
Joris DURIGNEUX	1 V+	0 V+	1 V+	0 V+	2	6	2	6	50%
Pascal LAFOSSE	0 V+	0 V+	1 V+	0 V+	1	6	1	6	50%
Vincent LOISEAU	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	10	4	10	83%
Nicolas MARTIN	0 ?	1 V+	1 V+	1 V+	3	9	3	10	83%
Daniel OLIVIER	0 V+	0 V+	0 V+	0 V+	0	0	0	0	0%
Xavier PAPIER	1 V+	1 V+	0 V+	1 V+	4	9	4	9	75%
Domenico PARDO	1 V+	0 V+	0 V+	0 V+	1	1	1	1	8%
Bruno POZZONI	0 J	0 V+	1 V+	1 V+	2	5	2	5	42%
Danny ROOSENS	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	9	4	9	75%
Ahmed RYADI - Pas de jetons	0 V	0 V	0 V	0 V	0	1	0	1	8%
Achille SAKAS	0 V+	0 V+	0 V+	1 V+	1	7	1	8	67%
Patrizio SALVI - Pas de jeton	0 V	0 V	1 V	1 V	2	7	2	7	58%
Jean-Marie URBAIN - Pas de jeton	0 V	1 V	1 V	1 V	3	6	3	6	50%
Fabienne WINKEL	1 V+	1 V+	1 V+	0 V+	3	10	3	10	83%

CONSEILS D'ADMINISTRATION 2023

	25-01-23	15-02-2023 31CA spécial	01-03-23	22-03-23	19-04-23	24-05-23	28-06-23	28-06-23	CA06	Jetons SEM 1	Présen ces SEM 1	20-09-23	18-10-23	15-11-23	20-12-23	Jetons SEM 2	Total JETON	Présen ces SEM 2	Total présen ces	Taux de présence
Jacques GOBERT (P) - Pas de jeton	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1	7	8	0 V+	1 V+	1 V+	1 V+	3	10	3	11	92%
Bénédicte POLL (VP) - Pas de jeton	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1	7	8	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	11	4	12	100%
Georges Louis BOUCHEZ	1 V+	1 V+	1 V+	0 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1	6	6	1 V+	1 V+	1 V+	0 V+	3	9	3	9	75%
Joseph CORSEGLIO	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1	7	7	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	11	4	11	92%
Sébastien DESCHAMPS	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1	7	7	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	11	4	11	92%
Vincent DESSLY	1 V+	1 V+	1 V+	0 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1	5	6	0 V+	0 V+	0 V+	1 V+	1	6	1	7	58%
Julien DOMFUT	1 V+	0 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1	4	4	1 V+	1 V+	1 V+	0 V+	1	5	1	5	42%
Xavier DUPONT	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1	6	6	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	10	4	10	83%
Joris DURIGNOUX	1 V+	0 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	0	3	3	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	3	6	3	6	50%
Pascal LAFOSSE	1 V+	0 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1	5	5	1 V+	1 V+	1 V+	0 V+	2	7	2	7	58%
Vincent LOISEAU	1 V+	0 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1	5	5	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	4	9	4	9	75%
Nicolas MARTIN	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1	7	8	0 V+	1 V+	1 V+	1 V+	2	9	2	10	83%
Daniel OLIVER	0 V+	0 V+	0 V+	0 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1	2	3	1 V+	0 V+	1 V+	1 V+	3	5	3	6	50%
Xavier PAPER	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1	7	7	0 V+	1 V+	1 V+	1 V+	3	10	3	10	83%
Domenico PARLO	0 V+	0 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1	3	3	0 V+	0 V+	0 V+	1 V+	1	4	1	4	33%
Enrico POZZONI	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1	6	6	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	2	8	2	8	67%
DD (ROOSENS-VECHIO)	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1	7	7	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	3	10	3	10	83%
Ahmed RYADI - Pas de jeton	V	V	1 V	0 V+	1 V	0 V	0 V	0 V	0	2	2	1 V	0 V	0 V	0 V	1	3	1	3	25%
Achille SAKAS	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	0	5	5	0 V+	1 V+	1 V+	1 V+	2	7	2	7	58%
Perito SALVI - Pas de jeton	1 V	V	1 V	0 V+	1 V	1 V	1 V	1 V	1	3	3	1 V	0 V	1 V	0 V	2	7	2	7	58%
Jean-Marie URBAN - Pas de jeton	0 V	1 V	0 V	1 V+	0 V	0 V	1 V	1 V	1	3	3	0 V	1 V	0 V	1 V	2	5	2	5	42%
Fabienne WINCKEL	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1 V+	1	6	6	0 V+	1 V+	1 V+	1 V+	3	9	3	9	75%

BUREAUX EXECUTIFS 2ème semestre 2022																		
	14-09-22	14/09 (BE spécial)	BE 09	12-10-2022 (BE spécial)	12-10-22	BE 10	19-10-2022 (BE spécial)	09-11-2022 (BE spécial)	09-11-22	BE 11	14-12-22	21/12 (BE spécial)	Double présence	Jetons SEM 2	TOTAL JETON SEM 2	Présences SEM 2	total présences	Taux de présences
Jacques GOBERT	1 V+J	1 V+J	1	1 V+J	1 V+J	1	1 V+J	1 V+J	1 V+J	1	1 V+J	1 V+J	0	5	10	9	15	94%
Bénédicte POLL	1 V+J	0 V+J	1	1 V+J	1 V+J	1	1 V+J	1 V+J	1 V+J	1	1 V+J	1 V+J	0	5	11	8	15	94%
Vincent LOISEAU	1 V+J	0 V+J	1	0 V+J	0 V+J	0	1 V+J	1 V+J	1 V+J	1	1 V+J	1 V+J	0	4	9	6	10	63%
Nicolas MARTIN	1 V+J	1 V+J	1	1 V+J	1 V+J	1	1 V+J	0 V+J	0 V+J	0	1 V+J	1 V+J	0	4	9	7	13	81%
Danny ROOSENS	1 V+J	1 V+J	1	1 V+J	1 V+J	1	1 V+J	1 V+J	1 V+J	1	1 V+J	1 V+J	0	5	12	9	15	94%

BUREAUX EXECUTIFS 2023																				
	18/01/2023 3 (BE spécial)	10-01-23	BE 01	15-02-23	Double présence 0	15-03- 2023 (V+J)	12-04-23	17-05-23	21-06-23	Jérôme SEM 1	Présen ces SEM 1	13-09-23	11-10-23	22-11-23	13-12-23	Jérôme SEM 2	TOTAL JETON SEM 2	Présen ces SEM 2	total présence	Taux de présences
Jacques GOBERT	1 V+J	1 V+J	1	1 V+J	0	0 V+J	1 V+J	1 V+J	1 V	3	6	1 V+J	1 V+J	1 V+J	1 V+J	4	7	4	10	91%
Bénédicte POLL	1 V+J	1 V+J	1	1 V+J	0	1 V+J	1 V+J	1 V+J	1 V	4	7	1 V+J	1 V+J	1 V+J	1 V+J	4	8	4	11	100%
Vincent LOISEAU	1 V+J	1 V+J	1	0 V+J	1	1 V+J	1 V+J	0 V+J	1 V	4	5	1 V+J	1 V+J	1 V+J	0 V+J	3	7	3	8	73%
Nicolas MARTIN	1 V+J	1 V+J	1	1 V+J	0	1 V+J	0 V+J	1 V+J	1 V	3	6	1 V+J	1 V+J	0 V+J	0 V+J	2	5	2	8	73%
CCI (ROOSENS - VECCHIO)	1 V+J	1 V+J	1	1 V+J	0	1 V+J	1 V+J	1 V+J	1 V	4	7	1 V+J	1 V+J	1 V+J	1 V+J	4	8	4	11	100%

Comité d'Audit

COMITES D'AUDIT 2ème semestre 2022				
	10-10-22	Total (2)	Taux	
Xavier DUPONT	1 V+	2	100%	
Vincent DESSILY	0 V+	0	0%	
Daniel OLIVIER	0 V+	0	0%	
Xavier PAPIER	0 V+	0	0%	
Fabienne WINCKEL	0 V+	1	50%	

COMITES D'AUDIT 2023				
	28-04-23		Total (1)	Taux
Xavier DUPONT	0 V+	V+	0	0%
Vincent DESSILY	0 V+	V+	0	0%
Daniel OLIVIER	1 V+	V+	1	100%
Xavier PAPIER	1 V+	V+	1	100%
Fabienne WINCKEL	1 V+	V+	1	100%

Comité de Rémunération

COMITES DE REMUNERATION 2023 (gratuit)				
	24-05-23		Total (1)	Taux
Achile SAKAS	0 V	V	0	0%
Georges-Louis BOUHEZ	1 V	V	1	100%
Sébastien DESCHAMPS	1 V	V	1	100%
Julien DONFUT	0 V	V	0	0%
Bruno POZZONI	1 V	V	1	100%

Ainsi fait à Mons, le 22 mai 2024.

Jacques Gobert,
Président.

Caroline Decamps,
Directrice Générale.

6 APPROBATION DU BILAN ET COMPTES DE RESULTATS 2023 ET DU RAPPORT DE GESTION 2023 QUI COMPRENNENT LES 2 RAPPORTS REPRIS CI-DESSUS

Suivant l'article L1523-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD), il doit être tenu chaque année au moins deux assemblées générales. La première qui se tient durant le premier semestre et au plus tard le 30 juin a nécessairement à son ordre du jour l'approbation des comptes annuels de l'exercice clôturé. Désormais, les comptes annuels seront systématiquement présentés par le fonctionnaire dirigeant local et ou le directeur financier. Ils répondent, ainsi que le réviseur qui doit être présent, aux questions.

Une autre disposition nouvelle : les comptes annuels, le rapport du réviseur des organismes, le rapport de gestion et les rapports spécifiques sur les prises de participation seront transmis à la Cour des Comptes dans les 30 jours après l'approbation par l'assemblée générale. La Cour des Comptes peut adresser au réviseur des questions en lien avec son rapport. Elle établit tous les trois ans un rapport.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes annuels 2023 et le rapport de gestion 2023, lesquels intègrent une comptabilité analytique par secteur d'activités, le rapport de gestion contenant le rapport d'évaluation annuel du Comité de rémunération et le rapport de rémunération du Conseil d'Administration, et la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures et de services, conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- d'approuver les comptes 2023, le rapport de gestion 2023 et ses annexes (**annexe II**).

7 AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale se prononce sur l'affectation du résultat, telle que présentée par le Conseil d'Administration dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les comptes annuels précités.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- d'approuver l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration.

8 DECHARGE A DONNER AUX ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article 25 §2 des statuts et en application de l'article L1523-24 du CDLD, l'Assemblée Générale est invitée à donner, par un vote spécial, décharge de leur mission pour l'exercice 2023, aux Administrateurs.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- de donner décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2023.

9 DECHARGE A DONNER AU COMMISSAIRE

Conformément à l'article 25 §2 des statuts et en application de l'article L1523-24 du CDLD, l'Assemblée Générale est invitée à donner, par un vote spécial, décharge de sa mission pour l'exercice 2023, au Commissaire.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- de donner décharge au Commissaire pour l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice 2023.

10. Composition du Conseil d'Administration - Modifications

En date du 8 avril 2024, le Conseil communal de Boussu a informé IDEA de sa décision d'exclure Monsieur Domenico Pardo. En application de l'article L5111-1 du Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation, il est donc mis fin à l'ensemble des ses mandats dérivés et par conséquent, à son mandat d'administrateur au sein de notre Conseil d'Administration.

Par conséquent, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

En sa séance du 24 avril 2024, le Conseil d'Administration a été informé de la décision du Conseil communal et par conséquent, de la démission de Monsieur Domenico Pardo.

Un courrier a donc été adressé au Président de la Fédération PS, Monsieur Nicolas Martin, afin de connaître le remplaçant de Monsieur Domenico Pardo.

La Fédération du Parti Socialiste a désigné Madame Sabrina Barbarotta pour remplacer Monsieur Domenico Pardo.

Par courrier du 22 avril 2024, Monsieur Benoît MOONS, Directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Hainaut asbl (CCI HAINAUT), a informé IDEA du remplacement de Monsieur Jérôme VECCHIO dans ses fonctions d'Administrateur au sein d'IDEA représentant le monde économique (Administrateur indépendant) et propose de désigner Monsieur Brice LEBLUD.

En effet, les CCI de Wallonie et de l'UWE ont décidé de s'unir sous une forme qui reste à construire. Le temps nécessaire aux Président de CCI et aux directeurs pour participer à ce projet étant devenu inconciliable avec les autres mandats, il a été décidé, en accord avec Monsieur Jérôme VECCHIO, de mettre fin à son mandat au sein du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif d'IDEA.

Conformément aux statuts de l'intercommunale, *"En cas de décès, de démission d'un administrateur ou en cas de perte du mandat sur base duquel l'administrateur a été désigné, le Conseil d'Administration procède à son remplacement provisoire (dans la catégorie à laquelle il appartient), l'administrateur ainsi nommé poursuit le mandat de celui qu'il remplace jusqu'à l'Assemblée Générale la plus proche, qui pourvoit à son remplacement définitif. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace";*

Le Conseil d'Administration, en sa séance du 22 mai 2024, a donc décidé:

- de désigner Madame Sabrina Barbarotta en tant qu'administratrice de l'intercommunale IDEA en remplacement de Monsieur Domenico Pardo.
- de désigner Monsieur Brice LEBLUD en remplacement de Monsieur Jérôme VECCHIO en qualité d'Administrateur indépendant représentant le monde économique au sein du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif.

IL EST PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE :

- de désigner Madame Sabrina Barbarotta en tant qu'administratrice de l'intercommunale IDEA en remplacement de Monsieur Domenico Pardo.
- de désigner Monsieur Brice LEBLUD en remplacement de Monsieur Jérôme VECCHIO en qualité d'Administrateur indépendant représentant le monde économique au sein du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif.

(document adressé sur demande : josette.virone@idea.be ou ☎ : 065/37.57.07)

**PROPOSITION DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL/PROVINCIAL/DE
CPAS/DE ZONE DE SECOURS**

ASSEMBLEE GENERALE IDEA DU 26 JUIN 2024

Le Conseil communal/provincial/de CPAS/de Zone de Secours,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement le Livre V de la première partie relatif aux modes de coopérations entre communes ;

Considérant l'affiliation de la Ville/Commune/CPAS/Zone de Secours à l'Intercommunale IDEA ;

Considérant que la Ville/Commune/CPAS a été mise en demeure de délibérer par courrier du 22 mai 2024 ;

Considérant que la Ville/Commune doit être représentée à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant la Ville/Commune à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale IDEA du 26 juin 2024 ;

Que le Conseil doit se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale adressé par l'IDEA ;

Considérant que, conformément à l'article L1523-12 du CDLD, les délégués rapportent à l'Assemblée Générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil sur chaque point à l'ordre du jour et qu'à défaut de délibération du Conseil communal, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente ;

Considérant que le conseil communal, et s'il échet, le conseil provincial et le conseil de l'action sociale, vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun de ses membres peut exiger le vote séparé d'un ou de plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points ainsi désignés, et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé ;

Considérant la note de synthèse reçue de l'intercommunale IDEA ;

- Considérant que le **premier point** inscrit à l'ordre du jour porte sur la présentation et l'approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023 ;

Considérant qu'en date du 22 mai 2024, le Conseil d'Administration a approuvé le projet de rapport d'activités et considérant que les conseillers communaux et les administrateurs des intercommunales associées ont été informés par l'associé concerné que le projet de rapport d'activités est disponible sur simple demande 30 jours avant l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

- Considérant que le **deuxième** inscrit à l'ordre du jour porte sur la présentation du bilan et comptes de résultats 2023 et du rapport de gestion 2023 ;
- Considérant que le **troisième point** inscrit à l'ordre du jour porte sur le rapport du Commissaire ;
- Considérant que le **quatrième point** inscrit à l'ordre du jour porte sur l'approbation du rapport d'évaluation annuel 2023 (L1523) du Comité de rémunération ;

Considérant qu'en date du 22 mai 2024, le Conseil d'Administration a approuvé le rapport d'évaluation annuel 2023 du Comité de rémunération annexé au rapport de gestion du Conseil d'Administration ;

- Considérant que le **cinquième point** inscrit à l'ordre du jour porte sur l'approbation du rapport de rémunération 2023 (L6421) au Conseil d'Administration ;

Considérant qu'en date du 22 mai 2024, le Conseil d'Administration a adopté le rapport de rémunération 2023 au Conseil d'Administration annexé au rapport de gestion du Conseil d'Administration ;

- Considérant que le **sixième point** inscrit à l'ordre du jour porte sur l'approbation du bilan et comptes de résultats 2023 et du rapport de gestion 2023 qui comprennent les 2 rapports repris aux quatrième et cinquième points ;

Considérant que le Conseil communal/le Conseil d'administration a pris connaissance de l'ensemble des documents relatifs aux Bilans et aux comptes de Résultats 2023 et du rapport de gestion 2023 et ses annexes et considérant que les conseillers communaux/administrateurs associés ont été informés par l'associé concerné que ces documents sont disponibles sur simple demande 30 jours avant l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions L1523-23 et 1523-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

- Considérant que le **septième point** inscrit à l'ordre du jour porte sur l'affectation des résultats, telle que présentée par le Conseil d'Administration et dans les comptes annuels précités ;
- Considérant que le **huitième point** inscrit à l'ordre du jour porte sur la décharge à donner aux Administrateurs ;

Qu'en effet, conformément à l'article 25 § 2 des statuts d'IDEA, l'Assemblée Générale est invitée à donner, par un vote spécial, décharge de leur mission pour l'exercice 2023, aux Administrateurs ;

- Considérant que le **neuvième point** inscrit à l'ordre du jour porte sur la décharge à donner au Commissaire ;

Qu'en effet, conformément à l'article 25 § 2 des statuts d'IDEA, l'Assemblée Générale est invitée à donner, par un vote spécial, décharge de sa mission pour l'exercice 2023, au Commissaire ;

- Considérant que le **dixième point** porte sur la Composition du Conseil d'Administration – Modifications ;

Que, suite à la démission de Monsieur Jérôme VECCHIO, administrateur indépendant, le Conseil d'Administration d'IDEA, en sa séance du 22 mai 2024 a procédé, conformément à l'article 35, §2 des statuts d'IDEA et à l'article L1523-15 du CDLD, à son remplacement provisoire et a désigné, à l'unanimité des membres présents, Monsieur Brice LEBLUD en qualité d'administrateur indépendant à partir du 22 mai 2024.

Que, conformément à l'article 35 des statuts d'IDEA et à l'article L1523-15 du CDLD, il appartient à l'Assemblée Générale de pourvoir au remplacement définitif de Monsieur Jérôme VECCHIO et de nommer Monsieur Brice LEBLUD à la majorité des $\frac{3}{4}$.

Que, suite à la démission de Monsieur Domenico PARDO, administrateur, le Conseil d'Administration d'IDEA, en sa séance du 22 mai 2024 a procédé, conformément à l'article 35, §2 des statuts d'IDEA et à l'article L1523-15 du CDLD, à son remplacement provisoire et a désigné, à l'unanimité des membres présents, Madame Sabrina BARBAROTTA en qualité d'administrateur à partir du 22 mai 2024.

Que, conformément à l'article 35 des statuts d'IDEA et à l'article L1523-15 du CDLD, il appartient à l'Assemblée Générale de pourvoir au remplacement définitif de Monsieur Domenico PARDO et de nommer Madame Sabrina BARBAROTTA.

LE CONSEIL DECIDE :

Article 1 (point 1) :

- d'approuver le rapport d'activités IDEA 2023.

Article 2 (points 2, 3, 4, 5 et 6) :

- d'approuver les comptes 2023, le rapport de gestion 2023 et ses annexes.

Article 3 (point 7) :

- d'approuver l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration.

Article 4 (point 8) :

- de donner décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2023.

Article 5 (point 9) :

- de donner décharge au Commissaire pour l'accomplissement de sa mission au cours de l'exercice 2023.

Article 6 (point 10) :

- d'approuver la désignation de Monsieur Brice LEBLUD, Directeur Transports et manutention Deschietter S.A., en tant qu'Administrateur indépendant représentant le « monde économique » au sein du Conseil d'Administration d'IDEA en remplacement de Monsieur Jérôme VECCHIO.
- d'approuver la désignation de Madame Sabrina BARBAROTTA, Conseillère communale, en tant qu'Administrateur au sein du Conseil d'Administration d'IDEA en remplacement de Monsieur Domenico PARDO.



Entreprises.
Eau.
Énergie.
Territoire.

DELEGATION A L'ASSEMBLEE GENERALE IDEA

DU MERCREDI 26 JUIN 2024

Par décision du Conseil

Mlle/Mme/M.

Mlle/Mme/M.

Mlle/Mme/M.

Mlle/Mme/M.

Mlle/Mme/M.

représentant :

la Ville/Commune / PROVINCE / CPAS/ ZONE DE SECOURS de

a été désigné(e) en qualité de mandataire à l'Assemblée Générale fixée **au mercredi 26 juin 2024, à 17h précises au siège social de l'Intercommunale IDEA, rue de Nimy, 53 à 7000 Mons.**

(Extrait - Article L1523-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation)

§ 1. Chaque commune dispose à l'assemblée générale d'un droit de vote déterminé par le par les statuts ou le nombre de parts qu'elle détient.

Les délégués de chaque commune et, le cas échéant, de chaque province ou CPAS, rapportent à l'assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil sur chaque point à l'ordre du jour.

A défaut de délibération du conseil communal et, s'il échet, provincial ou de CPAS, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente.

§ 1/1. Le conseil communal, et s'il échet, le conseil provincial et le conseil de l'action sociale, vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour.

Chacun de ses membres peut exiger le vote séparé d'un ou de plusieurs points qu'il désigne.

Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points ainsi désignés, et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé.

Fait à, le

SIGNATURE

(précédée de "Bon pour pouvoir")

**P.S. : Mandat à retransmettre par courrier à l'IDEA : Rue de Nimy, 53 - 7000 MONS
ou par email : josette.virone@idea.be**

**!!! LES DELEGUES SONT PRIES DE SE PRESENTER ¼ HEURE AVANT L'ASSEMBLEE,
AFIN DE SIGNER LA LISTE DE PRESENCES !!!**



Assemblée Générale du 26 juin 2024

Convocation des associés

L'Assemblée Générale ordinaire se tiendra le **mercredi 26 juin 2024 à 17h00** dans les locaux de l'Intercommunale (rue de Nimy, 53 à 7000 Mons).

L'Assemblée Générale (ouverte au public) aura à son ordre du jour :

1. Présentation et approbation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023
2. Présentation du bilan et des comptes de résultats 2023 et du rapport de gestion 2023
3. Rapport du Commissaire
4. Approbation du rapport d'évaluation annuel 2023 du Comité de Rémunération
5. Approbation du rapport de rémunération 2023 du Conseil d'Administration
6. Approbation du bilan et comptes de résultats 2023 et du rapport de gestion 2023 qui comprennent les 2 rapports ci-dessus
7. Affectation des résultats
8. Décharge à donner aux Administrateurs
9. Décharge à donner au Commissaire
10. Composition du Conseil d'Administration – Modifications

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, art. L1523-13, la séance de l'Assemblée Générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, Province ou CPAS associés.

Entreprises. Eau. Énergie. Territoire.



Conseil d'Administration du 26 juin 2024

Le Conseil d'Administration ouvert au public se tiendra **le mercredi 26 juin 2024 vers 17h30 dans les locaux de l'Intercommunale** (rue de Nimy, 53 à 7000 Mons).

Le Conseil d'Administration aura à son ordre du jour :

1. Présentation du rapport d'activités du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023
2. Présentation du rapport de gestion 2023

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, art. L1523-13, la séance du Conseil d'Administration est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, Province ou CPAS associés.

Entreprises. Eau. Énergie. Territoire.

